

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

16 JUILLET 2018

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 16 juillet 2018 à 19h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire
Mark Boucher, conseiller au poste # 1
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire. Tous les membres sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

Sont également présentes:
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière
Diane Gaumont, secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Patinoire Gros-Morne :
 - a. Préparation granulaire et pose d'enrobé bitumineux – Entreprises Mont-Sterling inc.
 - b. Bandes de patinoire – fourniture et installation - PERMAFIB
3. PAVL - RIRL 2017 – 544 B – Route de l'Église Gros-Morne / Phase I
 - a. Confirmation du contrat pour la réalisation des travaux – Entreprises Mont-Sterling
 - b. Honoraires professionnelles – Surveillance des travaux
4. AIRRL 2017347 – Chemin du Portage – Cote à Ti-Jos
 - a. Directive de chantier C-01
 - b. Directive de chantier C-02
5. PAVL – RIRL / Route de l'Église- secteur Gros-Morne – Phase II – dépôt de projet
6. Travaux de pavage – 1^{ère} rue Est – 2^e Avenue Est, 3^e Rue Est – Mandat d'ingénierie
7. Eau potable Mont-Louis / Fourniture d'une génératrice
8. Période de questions
9. Levée de la session

146-07-2018 PATINOIRE GROS-MORNE – FOURNITURE ET INSTALLATION DES BANDES DE PATINOIRE – PERMAFIB

Considérant que PERMAFIB a déposé une offre pour la fourniture d'un système permabande polyboard de 152 pieds x 65 pieds avec grillage aux extrémités;

Considérant que le prix demandé est de 62 850,15 \$, taxes incluses et comprend la livraison et l'installation par l'équipe de Permafib et 4 personnes fournis par la Municipalité ;

Considérant que le remplacement de la patinoire de Gros-Morne permettra aux usagers et organismes de bénéficier d'une infrastructure de loisirs toutes saisons sous la responsabilité de Sports & Loisirs Gros-Morne ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Claude Bélanger,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat pour l'achat d'un système de bandes de patinoire, modèle HPE-Polyboard, à PERMAFIB pour une somme totale de 62 850,14 \$, taxes incluses aux conditions décrites à la soumission SH2018-305 R01.

Un versement de 25 % à la commande est autorisé. La date de livraison-installation devra être planifiée de concert avec la Municipalité.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la dépense autorisée par la présente résolution au programme TECQ 2014-2018.

Proposition adoptée.

147-07-2018 PAVL - RIRL 2017 – 544 B – ROUTE DE L'ÉGLISE SECTEUR GROS-MORNE –CONFIRMATION DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX – ENTREPRISES MONT-STERLING INC.

Considérant la résolution 77-04-2018 accordant le contrat de réfection de la route de l'Église – Secteur Gros-Morne (RIRL-2017-544 B) à Entreprises Mont-Sterling inc. conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du MTMDET dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet Redressement des infrastructures routières locales

Considérant que l'accord de la ministre déléguée aux transports a été donnée le 22 juin 2018 ;

En conséquence,
Sur proposition de Stéphane Cleary,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis décrète les travaux de Réfection de la route de l'Église - Secteur Gros-Morne et octroi le contrat à Entreprises Mont-Sterling inc. pour un montant de 352 416,04 \$, incluant les taxes applicables ;

Les activités prévues dans la présente résolution incluent tous les travaux prévus aux plans et devis pour soumissions, addendas, bordereau de soumission déposée et autres documents d'appels d'offres. Ils lient la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis à l'entrepreneur Entreprises Mont-Sterling inc. aux conditions spécifiées dans les dits documents.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la dépense autorisée dans la présente résolution au programme PAVL – RIRL 2017 – 544 B.

Proposition adoptée.

148-07-2018 RIRL 2017 – 544 B – ROUTE DE L'ÉGLISE SECTEUR GROS-MORNE – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Considérant l'offre de services pour la surveillance des travaux de réfection de la route de l'Église – secteur Gros-Morne déposée par ARPO Groupe-conseil pour un montant de 15 750 \$, taxes en sus ;

Considérant que le budget de travail propose 2 modes de facturation soient :

1) Surveillance bureau (forfait)	6 700 \$
2) Surveillance chantier (base horaire et déboursés projetés)	9 050 \$

Sur proposition de Sylvie Mercier,
Appuyée de Stéphane Cleary,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de la route de l'Église – secteur Gros-Morne à ARPO groupe-conseil pour une somme 18 108,56 \$, taxes incluses tel que plus amplement détaillé à l'offre de services # 17388-2 en date du 13 juillet 2018.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la dépense autorisée dans la présente résolution au programme PAVL – RIRL 2017 – 544 B.

Proposition adoptée.

149-07-2018 PAVL - AIRRL 2017-347- CHEMIN DU PORTAGE / COTE A TI-JOS – DIRECTIVE DE CHANTIER C-01

Considérant qu'une directive de chantier a été préparée par le surveillant de travaux sous la cote C-01 ;

Considérant qu'un drain de fondation transversal de 300 mm de diamètre au chaînage 0+225 doit être ajouté ;

Considérant que la directive a été approuvée par l'entrepreneur et le surveillant pour une augmentation du montant du marché de 4 895 \$, plus taxes. Les quantités réelles exécutées seront payables.

En conséquence
Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyé de Sylvie Mercier,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve la directive de chantier C-01 et autorise une augmentation du montant du marché de 4895 \$, taxes en sus.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la dépense autorisée dans la présente résolution au programme PAVL – AIRRL 2017-347.

150-07-2018 PAVL – RIRL 2018 – ROUTE DE L'EGLISE / SECTEUR GROS-MORNE -- PHASE II - DEPOT DE PROJET

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Haute-Gaspésie a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- Estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS,

sur la proposition de Dany Bergeron,
appuyée par Stéphane Cleary,
il est résolu et adopté :

QUE le conseil de la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Proposition adoptée.

151-07-2018 TRAVAUX DE PAVAGE – 1^{ÈRE} Rue Est – section 2^e Avenue Est, 3e Rue Est – MANDAT D'INGENIERIE

Considérant qu'il est requis, par l'ordre des ingénieurs, de préparer des plans et devis pour les travaux de voirie de plus de 3000 \$;

Considérant qu'ARPO groupe-conseil a déposé un budget d'honoraires pour la préparation de plans et devis pour l'asphaltage de la 1^{ère} Rue Est, la 3^e rue Est et une section de la 2^e Avenue Est (+ - 415 mètres) pour un montant forfaitaire de 2 860 \$, taxes en sus ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde un mandat pour la préparation de plans et devis – Asphaltage diverses rues de Mont-Louis à ARPO groupe-conseil pour un montant forfaitaire de 2860 \$, taxes en sus, tel que plus amplement défini à l'offre de services 18653-1.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits requis à la présente résolution au poste 03 3100 Affectation aux activités d'investissements.

Proposition adoptée.

152-07-2018 EAU POTABLE MONT-LOUIS – FOURNITURE D'UNE GÉNÉRATRICE

Considérant que la génératrice de la station de pompage en eau potable de Mont-Louis est hors fonction ;

Considérant qu'il est primordial d'assurer l'alimentation en eau potable du secteur Mont-Louis lors de panne électrique prolongée ;

Considérant que Génératrice Drummond est fournisseur de génératrice et qu'il possède les ressources pour assurer la préparation de plans et devis signé et scellé par un ingénieur ;

Considérant qu'un estimé budgétaire a été déposé au montant de 30 000 \$ plus taxes pour la préparation d'un cahier de charge contenant :

- Fiches techniques de la génératrice proposée ;
- Calcul de capacité de la génératrice requise
- Schémas de raccordement
- Plans d'installation sur base de béton extérieure
- Génératrice 50 km, 24 heures d'autonomie, fonctionnement autonome dans un abri non chauffé;
- Livraison au site avec mise en service par un technicien qualifié (après installation complète par un entrepreneur compétent) ;

En conséquence,
Sur proposition de Mark Boucher,
Appuyée de Renaud Robinson
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate Génératrice Drummond pour la fourniture des plans et devis, de l'équipement avec livraison et mise en marche tel que décrit dans un courriel du 13 juillet 2018 préparé par Yvan Brouillette, représentant.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

153-07-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE
Sur proposition de Sylvie Mercier, la séance est levée. .

Guy Bernatchez, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.-très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Guy Bernatchez, maire